



ATTESTATION N° DC 06 11 08

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE APTITUDE POUR LA CONFIRMATION D'ALARME POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ

DEMANDE PAR	: CHUBB SECURITE 10 Avenue du Centaure – BP 8408 95806 CERGY PONTOISE
NOM COMMERCIAL	: I.Sean O
DESCRIPTION DU PRODUIT	: DéTECTEUR optique de fumée
DOMAINE COUVERT	: Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz – Confirmation d'alarme feu par des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique - § 2.12.1.1 de la R7 (juillet 2006)
PROTOCOLE D'ESSAIS	: Selon AMI 06-04 de novembre 2006 du CNPP : Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme (méthode 4)
SELON RAPPORT D'ESSAI *	: N° DI 06 00 04 du 16 mars 2006
SENSIBILITE	: Seules les sensibilités « normal, peu sensible » sont autorisées
AVIS TECHNIQUE DU CNPP	: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le CNPP – Division Electronique de Sécurité

Le 27 NOV. 2006

Cachet et signature du directeur :



Trame n° 140 - Version 0

* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essai.

La présente attestation a été réalisée sur la base d'un essai de type et non sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux échantillons soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juillet 1984. De même, cette attestation n'engage en aucun cas le CNPP quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite.